

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 décembre 2020

L' an 2020 et le 21 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean Trolimon (Finistère), régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Edern AUBREE, Maire.

Présents : M. AUBREE Jean-Edern, Maire, Mmes : BARGAIN Jacqueline, BOIDIN - LALLICH Geneviève, FRADET Jeanne, GOASCOZ Gwenaëlle, LE BERRE DEIGAS Marie Louise, TANGUY Annick, MM : COTTINIER Joël, DE SURVILLE Amaury, DUGAS Cyprien, HEMON Denis, TANGUY Baptiste.

Excusé : Mr LE PAPE Vincent,(Procuration à Mr AUBREE Jean-Edern).

Absents : Melle LE PAPE Klervi, Mr LE PAPE André

A été nommé secrétaire de séance : Mr Amaury de SURVILLE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 16/12/2020

Date d'affichage : 16/12/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et Publication du 29/12/2020.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DM N°1 EXERCICE 2020 RAR PROGRAMME AIDE A LA DENOMINATION ET A LA NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES
APPROBATION - FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX EXERCICE 2021
DETR EXERCICE 2021 APPEL A PROJET EN LIEN AVEC LA RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES ET COMMUNAUX INTEGRANT
LES TRAVAUX LIES AUX ECONOMIES D'ENERGIE ET A LA MISE EN ACCESSIBILITE
BILAN FINANCIER 2019 DES ILLUMINATIONS DU CALVAIRE DE LA CHAPELLE DE TRONOEN
ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2015-2019 ETABLIE PAR LA DGFIP
MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 6/11/2020 VALANT ADHESION DE LA COMMUNE AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
VIGIPOL
CR PRESENTATION DEMARCHE PLUIH (plan local urbanisme intercommunal) -PROJET DE CHARTE DE GOUVERNANCE -
CALENDRIER DE REALISATION
COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE
QUESTIONS DIVERSES

réf : 2020-039 Objet de la délibération : DM N°1 EXERCICE 2020 RAR PROGRAMME AIDE A LA DENOMINATION ET A LA NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES

TABLEAU AJUSTEMENT DES CREDITS EN DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre, Article-désignation	Dépenses		Recettes		Propositions nouvelles	BP 2020
D-21578-71 Signalétique numéros de maison plaques + plan adressage + ADN Fin de prestation	0,00 €	+ 5 850 €	0,00 €	0,00 €	+ 5 850 €	18 970 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	+ 5 850 €	0,00 €	0,00 €	+ 5 850 €	18 970 €

D-2312-70 Espaces publics Place de l'Eglise	- 5 850 €	0 €	0,00 €	0,00 €	- 5 850 €	104 150 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	- 5 850 €	0 €	0,00 €	0,00 €	- 5 850 €	104 150 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, Par 10 Voix Pour, 3 Abstentions (jacqueline BARGAIN, Cyprien DUGAS, Amaury DE SURVILLE). 0 Voix Contre.

- Approuve la décision modificative n°1 suivante :

* + 5850 € au chapitre 21 article 21578-71 programme signalétique.

* - 5850 € au chapitre 23 article 2312-70 programme Aménagement des abords Plassen San Rumon

réf : 2020-040 Objet de la délibération APPROBATION - FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX EXERCICE 2021

TABLEAU DE PRESENTATION DES PRESTATIONS COMMUNALES

Prestations	POUR RAPPEL 2020		TARIFS MUNICIPAUX 2021
Cantine			
Repas enfant	3,50 €		3,50 €
Repas adulte	6,50 €		6,50 €
Garderie			
1 prestation la journée	1,50 €		1,50 €
	3,00 €		3,00 €
Location Salles Communales			
Caution de Garantie	500,00 €		500,00 €
Exposition-vente	450,00 €		450,00 €
Stand artisanat d'art le mètre linéaire - emplacement intérieur	5,00 € + la table 3,00 €		5,00 € + la table 3,00 €
Stand artisanat d'art le mètre linéaire - emplacement extérieur	3,50 € + la table 3,00 €		3,50 € + la table 3,00 €
Emplacement troc jouets le mètre linéaire	4,00 € + la table 3,00 €		4,00 € + la table 3,00 €
Tarifs entrée concert CMJ la place	10,00 €		10,00 €
Association culturelle extérieure	180 €		180 €
Printemps des créateurs :			
- 3 mètres linéaires	10 €		0 €
- 4 mètres linéaires	15 €		0 €
- 6 mètres linéaires	20 €		0 €

- Prix du mètre linéaire en salle			8 €
- Prix du mètre linéaire extérieur			5 €
location de terrains communaux			
L'hectare	150,00 €		150,00 €
Concession cimetière			
15 ans	120,00 €		120,00 €
30 ans	200,00 €		200,00 €
Colombarium (15 ans)	1 100,00 €		1 100,00 €
Renouvellement 15 ans	200 €		200 €
Jardin du souvenir	30 €		30 €
Accès internet			
- heure	5 €		Service non facturé à la population en 2021
Droit de place			
- Emplacement	80 €		80 €
Participations			
- Séjour scolaire	35 €		35 €
- Cante aéré	1,50 € par jour		1,50 € par jour
- camp de vacances	2 € par jour		2 € par jour
Forfait maximum	35 €		35 €
Terre végétale			
< à 20m3/m3	3,00 €		3,00 €
> à 20m3 /m3	2,00 €		2,00 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les prestations communales, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :

- de reconduire en 2021 l'ensemble des tarifs municipaux conformément au tableau ci-dessus.

réf : 2020-041 objet de la délibération DETR EXERCICE 2021 APPEL A PROJET EN LIEN AVEC LA RENOVIATION DES BATIMENTS SCOLAIRES ET COMMUNAUX INTEGRANT LES TRAVAUX LIES AUX ECONOMIES D'ENERGIE ET A LA MISE EN ACCESSIBILITE

Vu le rapport de Monsieur le Maire rappelant que la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a pour objet de financer des opérations communales définies selon des priorités fixées annuellement.

Au vu de la note transmise par la Préfecture du Finistère concernant la DETR 2021, deux projets communaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention relevant de la priorité n°1.

Vu la délibération du conseil municipal du 6/11/2020 envoyé en Préfecture le 19/11/2020 anticipant la programmation des crédits préalables au vote du BP 2021 inscrits à la section d'investissement et affectés à la rénovation des bâtiments communaux et aux aménagements des espaces publics,

- en lien avec la rénovation thermique des logements communaux, la rénovation de l'ancien bâtiment de l'école (réfection partielle de la toiture, pose de panneaux solaires, changement des huisseries, rénovation du circuit de chauffage), le remplacement de l'ancien bloc sanitaires, l'ensemble pour un coût prévisionnel global du projet (HT) estimé à 335 400 € suivant un calendrier défini de la manière suivante : - durée du chantier 9 mois en fonction du taux de subvention accordé suivant le tableau ci-dessous détaillé :

Objet	Nombre	Prix HT	Total HT
Fenêtres façade Est	15	5 100	76 500
Fenêtres façade Ouest	19	5 100	96 900
Portes	5	5 000	25 000
Bloc Toilettes extérieures			40 000
Tuyauterie toilettes intérieures			15 000
Couverture			13 000

Isolation			7 000
Panneau solaire thermique			35 000
Radiateur	30	700	21 000
Tuyauterie			6 000
Total			335 400

- en lien avec le programme complémentaire de mise en accessibilité élaboré par le cabinet qualiconsult conforme à l'avis du représentant de la DDTM, et suivant un montant estimatif de travaux (tous établissements compris) de 92 830 €. programme approuvé par délibération du conseil municipal du 13 octobre 2016 suivant le tableau détaillé ci-dessous .:

		COUTS DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE						
N° Ets	Libellé Etablissement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total/Ets
1	Mairie		3050	3350				6 400
2	Salle Polyvalente		800	2900	1200	200	600	5 700
3	Maison pour Tous		350	2600		10 000		12 950
4	Ecole	3450	4200	3700	10000	2500		23 850
5	Maison des jeux Bretons	1850	4400	5130	1000			12 380
6	Stade municipal		18450	1100				19 550
7	Eglise paroissiale		3850					3 850
8	Chapelle de Tronoën					8150		8 150
Coût du programme par année		5300	35100	18780	12200	27150	600	92 830

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- Approuve les travaux de réfection et de rénovation thermique des bâtiments de l'école et des anciens logements de fonction logements intégrés à l'école et en lien avec le programme complémentaire de mise en accessibilité tous établissements compris suivant le montant estimatif du cabinet Qualiconsult conforme à l'avis du représentant de la DDTM.

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 d'un montant global de 428 230 € au taux de 50 % au titre des programmes de rénovation des bâtiments communaux et en lien avec le programme complémentaire de mise en accessibilité entrant dans les priorités n°1 arrêtées par la commission des élus consultée le 6/11/2020 sur l'emploi des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux..

réf : 2020-042 BILAN FINANCIER 2019 DES ILLUMINATIONS DU CALVAIRE DE LA CHAPELLE DE TRONOËN

Le bilan financier n'avait fait l'objet d'aucun compte-rendu à ce jour par rapport à la gestion de l'ancienne municipalité ; les charges répertoriées grèvent le bilan financier 2019 de la commune présenté par Monsieur GARIN Trésorier.

En dehors des charges à caractère général, ce bilan fait apparaître également un déficit lié aux vacances diverses (concerts, spectacles).

Il restera à régler le litige évoqué par Mme Jeanne FRADET, conseillère municipale déléguée au Patrimoine, lié à la signature du contrat signé par l'ancien 1er Adjoint au Maire, Mr DROGUET, avec la société Lenn Productions notamment les dépenses prises en charge par la commune concernant les frais d'hébergement.

Monsieur le Maire s'interroge sur l'ampleur de ce déficit de 10 481 € (dont les frais de personnel communal représentant 1772.45 €) afin de ne pas renouveler les mêmes erreurs lors de la prochaine édition.

Répartition par postes du Bilan financier 2019
Illuminations du Calvaire de Tronoën

Dépenses		Recettes	
EDF - Energie	368.88 €	Association des 7 Calvaires	10 000.00 €
Leclerc - Matériel talkie walkie	164.88 €	Crédit Mutuel Arkea	1 500.00 €
les Briconautes - Lampes torches	200.60 €		
Bricomarché - Projecteur	47.60 €		
Locarmor - Location groupe électrogène et WC chimiques	2 851.00 €		
Kiloutou - Location éclairage sur mat	194.40 €		
ALG Services - Vidange WC	198.00 €		
SARL Daniel -Aménagement site intempéries	482.48 €		
Croix Rouge - assistance secours	900.00 €		
CPI sécurité - Gardiennage	1 354.64 €		
SARL LENN Production - organisation concert	7 648.75 €		
Leclerc - Fournitures fête et cérémonies	138.62 €		
Leclerc - Fournitures fête et cérémonies/pain surprise	97.50 €		
SAS EMKELU - Repas personnel spectacle	262.50 €		
Neptune Distribution - boissons	171.66 €		
LOREC CELIA - Animation concert	200.00 €		
Association des 7 Calvaires - participation au poste communication manifestation	1 508.40 €		
Imprimerie du Commerce - impression dépliants	382.80 €		
SAS SOCIETE TY DOUAR - frais hébergement artistes et techniciens	1 104.81 €		
SAS EMKELU - Frais repas personnel spectacle	262.50 €		
Leclerc - Fournitures paramédicales	33.60 €		
SACEM	1 010.72 €		
SAS SPECTACULAIRES - Frais repas personnel	624.84 €		
TOTAUX	20 209.18 €		11 500.00 €
Déficit 8709.18 €			

réf : 2020-043 ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2015-2019 ETABLIE PAR LA DGFIP

Le rapport de synthèse de Mr Joël GARIN, Trésorier de PONT-L'ABBÉ. retrace les opérations suivantes sur cette période 2015 -2019 par rapport à la catégorie démographique de 500 à 1999 habitants dont 127 communes pour le Département :

- les atouts :

* des produits réels de fonctionnement (552 €/habitant) en hausse mais inférieurs à la moyenne départementale (673 €/habitant) (à noter des pertes de recettes liées à la cessation du contrat enfance en 2017 conclu avec la CAF sur la période 2015 à 2017 soit en moyenne annuelle de l'ordre de 10 000 € et la fin de la contractualisation avec l'Etat concernant les TAP -temps d'activité périscolaires).

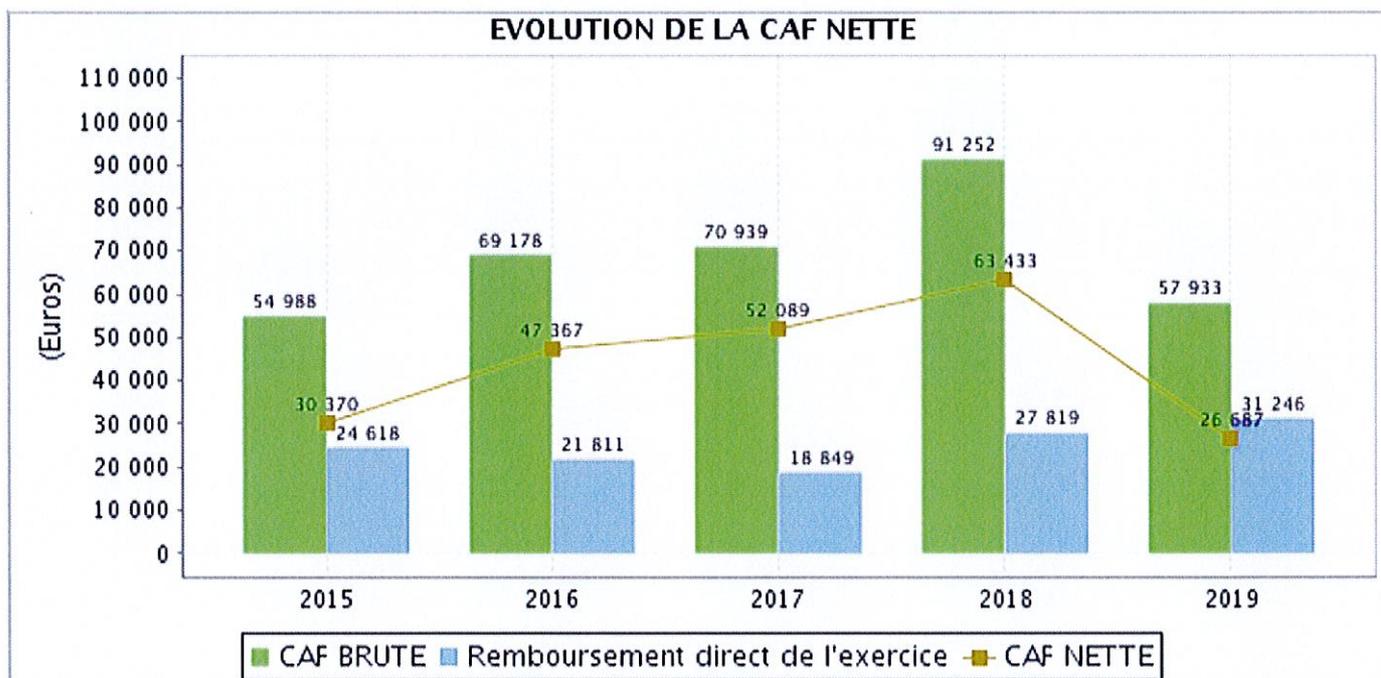
* un endettement limité.(l'encours de la dette augmente en cinq ans passant de 132 616 € en 2015 à 331 904 € en 2019 ; sur ce dernier exercice il représente 381 €/habitant pour la commune contre 565 €/habitant pour les communes du département.

* un fonds de roulement (réserves) en hausse, le paiement du solde des travaux intervenant en 2020.

- Des points de Vigilances :

* des charges réelles de fonctionnement en hausse (transfert des charges de contribution au SDIS relatives aux vacations du poste de secours de Tronoën durant la saison estivale du chapitre 65 participations - contingents au chapitre 012 Frais de Personnel). d'où un ratio de rigidité supérieur à la moyenne départementale tenant compte de ces postes de charges de personnel et des contingents et participations rapportées aux produits de fonctionnement.

* un autofinancement net très inférieur aux moyennes de comparaison au 31 décembre 2019 correspondant au déficit du poste "illuminations du calvaire de la chapelle de Tronoën).



réf : 2020-044 MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 6/11/2020 VALANT ADHESION DE LA COMMUNE AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE VIGIPOL

Le terme de contrat de partenariat est à remplacer par le terme d'adhésion aux statuts du syndicat mixte VIGIPOL

réf : 2020-045 CR PRESENTATION DEMARCHE PLUIH (plan local urbanisme intercommunal) -PROJET DE CHARTE DE GOUVERNANCE - CALENDRIER

La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire a été promulguée au journal officiel : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042520662>

En matière d'urbanisme, l'article 7 de la loi reporte la date du transfert de plein droit du PLUi prévue initialement le 1er janvier 2021 au 1er juillet 2021.

Il n'y a donc pas de délibérations des Conseils municipaux à prévoir en décembre 2020 pour s'opposer à ce transfert de compétence, mais bien entre le 1er avril et le 30 juin 2021.

Mr Denis HEMON, 1er Adjoint, en charge des travaux communaux, environnement et sécurité routière informe le conseil municipal de la mise en place d'une charte de gouvernance préalable à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunautaire et de l'habitat (PLUih) associant élus et techniciens des communes où les préoccupations de chaque commune doivent être prises en compte.

- **Au niveau communal** : le Maire sera désigné en qualité de référent et un suppléant en plus devra être désigné en cas d'absence du Maire ou de l'Adjoint à l'urbanisme. Chacun veillera à informer les élus municipaux des décisions propres à la commune ; les référents participeront aux instances de suivi.

La commission urbanisme sera informée de l'avancement du PLUih et le conseil municipal consulté pour validation des différentes étapes du projet.

- **Au niveau communautaire les mêmes instances de suivi seront mises en place, à savoir : un comité technique, des ateliers thématiques, un comité de pilotage, des conférences intercommunales des maires ayant pour objet d'associer les habitants par rapport au positionnement communal.**

- **Un calendrier joint en annexe retrace ces différentes procédures.**

réf : 2020-046 COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE

1°) en matière d'assurance :

- Concernant les garanties statutaires liées au personnel communal en cas : d'arrêts de travail - maladie ordinaire - accident - maternité - congé de longue maladie et de longue durée..

Le montant d'assiette de cotisation couvert sur la base de la masse salariale est le suivant :

- Groupama (6.56 %) au lieu de 6.43 % en 2017.

- Sofaxis (7.05 %).

- concernant les autres prestations flotte automobile -responsabilité générale de la commune - multirisques :

la commune obtient un rabais pour la flotte automobile (1080 € au lieu de 1443 €), de même que pour la protection juridique, l'assurance des bâtiments communaux, le mobilier sauf le bris d'objet mobilier en interne appartenant à la collectivité (4919 € au lieu de 6069 €), ainsi que pour la mission collaborateur administrateur (395.37 € au lieu de 422.50 €).

Concernant les autres litiges à gérer au niveau local, la souscription est inchangée (1285 €) ; les litiges de droit privé par exemple en cas de recrutement d'un CDD de droit privé sont couverts.

La prestation de l'assureur Groupama est retenue au vu de ces critères.

2°) en matière de contrat et offre de dératization la proposition tarifaire se chiffre à 1650 € H/an suivant les mêmes modalités de passage sur la commune que pour l'ancien contrat. La SAS Assistance et protection parasitaires intervient également pour la détauipisation du terrain de foot.

3°) Une renégociation concernant la maintenance informatique se justifie avec l'actuel prestataire afin de réduire sa facturation, d'une part par rapport aux services faits au titre de 2019 et d'autre part afin de mettre à plat l'offre non contractualisée à ce jour...

4°) Monsieur le Maire signale que les locataires de l'immeuble communal au dessus de l'école ont été privés de chauffage du fait du mauvais fonctionnement de la chaudière tombée en panne à plusieurs reprises courant du mois de décembre, cette situation justifie selon lui une minoration lors de la mise en recouvrement du loyer de décembre.

Sur la proposition de Monsieur le Maire de minorer de 100 € le loyer courant,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

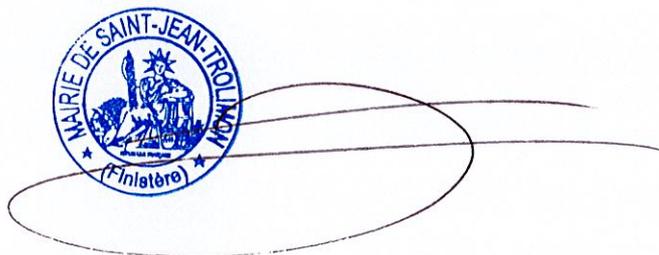
- décide de minorer vu les circonstances (défaillance de la chaudière) le loyer des appartements Type III au dessus de l'école et de faire bénéficier chaque locataire d'un dégrèvement de loyer de 100 € à imputer sur le loyer du mois de décembre 2020.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 15

Pour copie certifiée conforme

Fait à SAINT-JEAN TROLIMON, le 29 décembre 2020

Le Maire,
Jean-Edern AUBREE



C. CALENDRIER RÉACTUALISÉ DE LA DÉMARCHE PLUIH

Afin de conserver la dynamique liée à ce projet et de tenir compte des nouvelles échéances imposées par la loi et du contexte de crise sanitaire, le calendrier suivant est proposé :

1) Annulation de la Commission Aménagement élargie aux Maires, adjoints et techniciens en charge de l'urbanisme programmée en présentiel le 21 novembre 2020 au Triskell

2) Organisation de 3 ateliers avec le même groupe de travail sous forme de visio-conférence sur les thématiques suivantes :

a) 12 décembre 2020 : Représentativité/Gouvernance (date déjà identifiée dans le cadre du précédent calendrier)

b) 23 janvier 2021 : Droit de Prémption Urbain

c) 13 février 2021 : Dates du transfert et de prescription du PLUih

3) Mars 2021 : restitution à l'ensemble des conseils municipaux du projet de charte de gouvernance et témoignage/échanges avec une Communauté de Communes ayant approuvé un PLUi (Quimperlé Communauté)

4) Avril 2021 : positionnement des 12 Conseils Municipaux afin de s'opposer au transfert de compétence au 1^{er} juillet 2021 mais s'engageant à accepter ce transfert au mois d'octobre 2021